

Spécial notation

FO la force syndicale **DGFIP**

Syndicat National
Force Ouvrière des
Finances Publiques

2011

filière gestion publique - Agents de catégories B et C

Supplément au Syndicaliste F.O.-DGFIP N°6 - Circulaire N°5 du 28/02/2011

Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur la notation sans jamais oser le demander

LA POSITION DE F.O.-DGFIP

Ce document est destiné à répondre à l'essentiel des questions suscitées par le dispositif d'évaluation notation tel qu'il va se dérouler encore durant l'année 2011 et selon les modalités du décret du 29 avril 2002 (décret sapin) dont **F.O.-DGFIP** exige l'abrogation.

Rappelons également que le décret N°2010-888 du 28 juillet 2010 destiné à remplacer le décret de 2002 instaure un entretien professionnel pour apprécier la valeur professionnelle des fonctionnaires et supprime la note chiffrée.

Ce décret est une nouvelle déclinaison de la loi mobilité et des parcours professionnels parus en août 2009.

F.O.-DGFIP s'est violemment opposé à la mise en application de ce décret telle que présentée dans le premier groupe de travail du 13 septembre que nous avons quitté après avoir expliqué notre revendication.

Si la réforme de l'évaluation notation fait partie de l'harmonisation des règles de gestion selon la Direction Générale, elle se doit de mettre en place un système basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent avec le maintien d'une note chiffrée.

Loin d'être un dispositif parfait et équitable, il parvenait au minimum à établir une grille de référence à laquelle chaque fonctionnaire pouvait se référer.

Avec un entretien d'évaluation, c'est une nouvelle ère de l'arbitraire et du subjectif qui s'installe. En résumé une appréciation à la tête du client soumise aux seules contraintes des critères de performance et d'objectifs.

Pour **F.O.-DGFIP**, il n'est pas question de s'inscrire

dans une logique de contrat individuel au détriment de l'esprit d'équipe, pour autant il ne s'agit pas de s'opposer à la notation, pas plus qu'à des cadences d'avancement accélérées mais d'éviter des dérapages préjudiciables au fonctionnement normal et à l'équilibre des services.

F.O.-DGFIP exige que la DGFIP utilise la possibilité offerte par le décret de 2010 qui prévoit dans son article 2 que les statuts particuliers puissent maintenir un système de notation.

CALENDRIER DE GESTION

Calendrier pour l'année 2011	Phases indicatives de l'évaluation notation
10 février 2011	Communication des EKM aux départements
Mi-février	Vérification de la liste des agents à noter (dès l'ouverture d'Eden)
18 février 2011	Répartition du capital mois et ouverture de la campagne sur Eden
18 mars 2011	Fin de l'évaluation notation de 1 ^{er} degré
8 avril 2011	Fin de la notation de 2 ^{ème} degré (le cas échéant)
22 avril 2011	Fin de la notation finale et validation des EKM
30 juin 2011	Date limite de recours auprès de la CAP locale
Mi-juillet 2011	Date limite de tenue des CAP locales